

Droit de vote. D'une conquête à une corvée

Jean Faniel

En 1913, une grève générale mobilise 300 000 à 450 000 travailleurs déterminés à obtenir le suffrage universel « pur et simple » (masculin). En 1893 et 1902, les deux grèves générales précédentes se sont soldées par des morts ¹. En 2014 : « Il va encore falloir aller voter. Pfff... »

Pourquoi, en l'espace d'un siècle seulement (soit à peine quatre ou cinq générations), est-on passé du sentiment que la conquête du droit de vote valait le sacrifice suprême à l'idée apparemment très répandue qu'accomplir l'acte électoral est ennuyeux et pesant ? Ce contraste est d'autant plus frappant que, dans plusieurs parties du monde, la lutte pour l'obtention de droits politiques pour tous (et toutes) demeure d'actualité.

On pourrait avancer que la participatie, cette influence forte et constante des partis politiques et de leur appareil dans la prise de décision, ou la pratique de gouvernements de coalition, qui tend à faire converger certaines positions et à atténuer la manifestation des clivages traversant la société, voire l'obligation d'aller voter, trois caractéristiques bien connues de notre système politique, expliquent la lassitude apparente des électeurs belges. Mais le désintérêt à l'égard de l'exercice du droit de vote n'est pas limité à la Belgique. Il suffit d'observer les taux d'abstention dans les pays avoisinants pour se convaincre que le constat dépasse nos frontières et que d'autres facteurs doivent être pris en compte.

Un résultat différent de son propre choix individuel

Si ce malaise s'est peu à peu installé face à la portée du geste électoral, c'est sans doute en partie parce que beaucoup d'électeurs sont déçus, un jour ou l'autre, en découvrant le résultat global d'un scrutin auquel ils ont participé. Chacun émet un vote particulier et aimerait, probablement, que son vote l'emporte, mais le scrutin noie cette volonté individuelle dans la masse des autres volontés individuelles. Accepter la démocratie et le principe d'égalité des électeurs, c'est devoir admettre – fût-ce à regret – que son propre vote n'a pas plus de poids que celui d'un autre électeur. Dès lors, l'adage « chaque voix compte » peut être contesté, puisque l'ampleur du corps électoral permet rarement à une seule voix de faire la différence entre des candidats ².

¹ X. MABILLE, *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2011, p. 170-171 et 174-175.

² V. DE COOREBYTER, « Deux malentendus propres à la démocratie représentative », in *Politique au programme. 1. La démocratie*, Fondation Roi Baudouin, 2008, p. 34.

À partir de là peut se développer le sentiment que se rendre au bureau de vote est d'un intérêt limité, voire nul. Quand ce sentiment se transforme en abstention, on accroît paradoxalement le poids des autres électeurs, puisqu'on leur laisse le soin de déterminer l'orientation politique à suivre en abaissant le nombre de suffrages à obtenir pour remporter une majorité ou un élu. C'est d'ailleurs pour éviter que seuls les électeurs plus radicaux se mobilisent que l'obligation de voter a été introduite en Belgique en 1893, au moment même où le droit de vote a été élargi à tous les hommes, sous la forme du vote dit plural.

Individus et masse

Outre le sentiment subjectif que peuvent ressentir les électeurs individuellement, des facteurs plus collectifs et structurels contribuent probablement à réduire l'attrait du choix électoral aux yeux de certaines personnes. Le suffrage universel a été promu à l'époque par un parti – le Parti ouvrier belge – dont la conviction était que la masse de la population, exploitée économiquement et dominée politiquement, pouvait renverser le rapport de forces en utilisant son poids numérique. Les choses ne se sont toutefois pas avérées aussi simples. Parce que la classe ouvrière n'était pas majoritaire en Belgique – la paysannerie étant encore une composante importante. Parce que la classe ouvrière n'a pas adopté un comportement électoral homogène, les votes des ouvriers se répartissant sur les candidats du POB, certes, mais aussi sur les listes catholiques et libérales, voire « nationalistes » – et bien sûr sur celles du Parti communiste à partir de 1925. Et parce que le comportement des mandataires socialistes s'est progressivement modifié une fois ceux-ci plongés dans le parlementarisme³.

D'autres évolutions sont survenues. Les réseaux de sociabilisation majeurs, tels que la famille, l'école, les mouvements de jeunesse, les syndicats ou d'autres associations, jouent aujourd'hui un rôle de politisation moindre. À cela s'est ajouté un accroissement progressif de l'individualisation du comportement électoral. Ces phénomènes ont augmenté la volatilité des votes et ont contribué à estomper les relations lourdes entre origine sociologique et vote. Aujourd'hui plus encore qu'hier, il n'est pas rare de rencontrer des ouvriers votant à droite ou, inversement, des indépendants votant à gauche. Les partis ont adapté leur discours à ces évolutions, ce qui a parallèlement renforcé l'impression chez certains électeurs que « tous se valent » et que, par conséquent, voter pour l'un ou pour l'autre d'entre eux est devenu globalement équivalent.

Par ailleurs, le poids pris par les médias dans la vie politique, et notamment lors des campagnes électorales, peut aussi donner le sentiment à certains électeurs que « tout est joué ». La diffusion périodique de résultats de sondages d'opinion peut avoir un effet démobilisateur, puisqu'on peut penser que les résultats du scrutin sont quasiment connus d'avance – ce qui fait fi du décalage observé le plus souvent entre les derniers sondages et le résultat réel d'une élection. Les médias jouent également un rôle de cadrage des débats, par les enjeux qu'ils mettent en avant et ceux qu'ils abordent moins, et par les partis ou les candidats auxquels ils donnent la parole (éventuellement au détriment d'autres). Enfin, une certaine uniformité semble s'être installée, renforcée par la disparition de la presse dite d'opinion, et en particulier des quotidiens liés à des groupes politiques clairement identifiés. Certains électeurs

³ M. LIEBMAN, *Les socialistes belges 1885-1914. La révolte et l'organisation*, Bruxelles, EVO, 1979, p. 116 et s.

peuvent donc considérer que l'impact d'un discours médiatique relativement homogène sur le corps électoral est tel que, à leurs yeux, un nouveau scrutin n'est guère susceptible d'apporter de changement.

« Si les élections changeaient la vie...

... elles seraient interdites depuis longtemps », dit le slogan anarchiste. Ce sentiment ne découle pas seulement de la capacité de chacune ou chacun à influencer sur les résultats électoraux. Il traduit aussi l'impression que le pouvoir politique exercé par les mandataires désignés par le biais de l'élection est bien souvent impuissant. Dès lors, à nouveau, à quoi bon aller voter ? Sortir du champ strictement électoral conduit à constater qu'effectivement, les élus ne décident pas ce qu'ils veulent. Outre qu'ils doivent réunir une majorité pour imposer des décisions, ils sont soumis aux pressions et aux comportements d'autres acteurs, dont ils doivent tenir compte, au moins dans une certaine mesure. Le pouvoir économique, pourtant peu étudié, est un élément majeur du système politique⁴. Par leur capacité à peser sur la décision politique, par leur capacité à investir ou à désinvestir au gré de leurs intérêts et de leurs relations avec les pouvoirs publics, les groupes d'entreprises sont en mesure d'influencer la décision politique, parfois bien plus que ne le peut un déplacement important de voix lors d'un scrutin.

Le cadre légal et politique constitué par l'appartenance à l'Union européenne ou à l'Organisation mondiale du commerce pèse de plus en plus sur la marge de manœuvre dont disposent les mandataires choisis par les électeurs, y compris au niveau des pouvoirs régionaux ou locaux.

Par ailleurs, sur le plan socio-économique, l'importance qu'a prise, en Belgique, la concertation sociale, fait en partie échapper un pan de l'activité législative aux élus de la nation en le confiant à des acteurs dont la représentativité repose sur d'autres critères qu'un scrutin au suffrage universel.

Et pourtant...

Pourtant, on ne peut pas nier que les électeurs, pris dans leur ensemble, demeurent la source d'un pouvoir – celui-ci fût-il en concurrence avec d'autres. Sur des points non négligeables (fiscalité, politique migratoire, attention prêtée aux enjeux environnementaux, etc.), les décisions prises varient sensiblement en fonction du ou des partis qui gouvernent, eux-mêmes assemblés sur la base du choix des électeurs.

Il n'en demeure pas moins que la lassitude d'une partie de l'électorat envers le seul fait de pouvoir exprimer un choix électoral, et le recul de la participation électorale, même là où le vote est obligatoire, doivent inciter les partis et les candidats à s'interroger sur leur capacité à agir concrètement pour rendre à l'action politique toute sa force et, de ce fait, son attrait aux yeux des électeurs.

⁴ C. GOETHALS, A. VINCENT, M. WUNDERLE, *Le pouvoir économique*, Bruxelles, CRISP, Dossier n° 82, 2013.

Enfin et surtout, les constats posés ici rappellent que l'acte électoral n'est qu'un aspect parmi d'autres du fonctionnement d'un système politique démocratique, et que le pouvoir ne passe pas uniquement par les urnes. L'engagement des citoyens peut prendre beaucoup d'autres formes, du niveau local au niveau international. Les autres aspects de la démocratie complètent le rôle des instances issues des urnes et titillent en même temps ces instances et leurs membres en s'efforçant d'exercer sur elles interpellations, pressions, contrôle... Ces formes d'engagement peuvent ainsi offrir satisfaction aux déçus du droit de vote, en tout cas à ceux d'entre eux qui ne sont pas résignés à l'apathie.

Cet article a été publié dans : *Imagine demain le monde*, n° 101, janvier-février 2014, pages 18-19.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Jean FANIEL, « Droit de vote. D'une conquête à une corvée », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1^{er} janvier 2014, www.crisp.be.